

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	000000002050003769	Date de la première version publiée: 31.03.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Code du produit : 000000002050003769

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : RYQA-Y835-G008-CJ6T

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements et produits connexes

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

BASF Coatings France SAS  
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-ry  
60480 Breuil-Le-Sec  
France

**Adresse de contact:**

BASF Coatings Services AG Switzerland  
Huobstraße 3  
8808 Pfäffikon  
Switzerland

Téléphone: +41(0)56 616 90 30  
adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145  
International emergency number:  
+49 180 2273-112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

Aérosols, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée, Catégorie 2  
Irritation oculaire, Catégorie 2  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

diacrylate de tripropylèneglycol  
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique du 1-chloro-2,3-époxypropane, esterifiés avec l'acide acrylique  
Phosphine oxide, phenylbis(2,4,6-trimethylbenzoyl)-  
Néopentylglycol, propoxylé, ester avec acide acrylique  
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide (P2O5)  
ester à base de propylidyne triméthanol, éthoxylé, acide acrylique

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le récipient est sous pression. Mettre à l'abri du rayonnementsolaire, la température ne doit pas être supérieure à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir sans précaution, ne pas enflammer.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : résine acrylique insaturée  
charges  
solvant organique  
pigment  
composés non organiques  
composés organiques

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	--------------------------------	----------------	--------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1      Date de révision: 16.12.2025      Numéro de la FDS: 0000000020500037 69      Date de dernière parution: 06.08.2025  
Date de la première version publiée: 31.03.2025

	Numéro d'enregistrement		
--	-------------------------	--	--

acrylate d'uréthane polymérique	123904-10-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 7 - < 10
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 7 - < 10
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 5 - < 7
méthyléthylcétone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 3 - < 5
diacrylate de tripropylèneglycol	42978-66-5 256-032-2 607-249-00-X	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 2; H411  _____ Limite de concentration spécifique	>= 3 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1 Date de révision: 16.12.2025 Numéro de la FDS: 0000000020500037 69 Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025

		STOT SE 3; H335 >= 10 %	
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique du 1-chloro-2,3-époxypropane, esterifiés avec l'acide acrylique	55818-57-0 500-130-2	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 3
oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	162881-26-7 423-340-5 015-189-00-5	Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 4; H413	>= 2 - < 2,5
Néopentylglycol, propoxylé, ester avec acide acrylique	84170-74-1 01-2119970213-43	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2
phosphate de zinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide (P2O5)	1187441-10-6	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 0,5 - < 1
ester à base de propylidène triméthanol, éthoxylé, acide acrylique	28961-43-5 500-066-5 01-2119489900-30	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 0,5 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025

transport en position latérale stable.  
Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, éviter l'exposition directe à la lumière du soleil ou à tout autre rayonnement UV qui augmenterait la sensibilisation de la peau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter une exposition simultanée au soleil ou à d'autres sources de lumière UV qui pourraient augmenter la sensibilité de l'œil.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.  
Ne PAS faire vomir.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.  
Traiter de façon symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Eau pulvérisée  
Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants qui ont été exposés au feu avec de l'eau. Décomposition, remontée de pression et éclatement des contenants peuvent survenir.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes de phosphore

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.  
Pour le personnel non urgentiste:  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

Garder à l'écart des sources d'inflammation.  
Pour les intervenants d'urgence:  
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.  
Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.  
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des pré-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1 Date de révision: 16.12.2025 Numéro de la FDS: 0000000020500037 69 Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025

cautions.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Se maintenir loin des initiateurs de radicaux libres, des peroxydes, des substances fortement alcalines et réactives afin d'éviter la polymérisation exothermique. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: aluminium  
Matière appropriée: Vernis d'émaillage R 78433, résine phénol-époxydique EHD0022, Vernis d'émaillage RDL 50, Peinture séchage four C222A/C221A, résine phénol-époxydique Müller 79/14/3 (CH), Peinture intérieure standard, Vernis d'émaillage Vitalure 745, Vernis durcissant à chaud Valspar HXR008F red, Vernis d'émaillage KNS L-5X

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
diméthyléther	115-10-6	VME	1.000 ppm 1.910 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
		TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1      Date de révision: 16.12.2025      Numéro de la FDS: 0000000020500037 69      Date de dernière parution: 06.08.2025      Date de la première version publiée: 31.03.2025

	Information supplémentaire: Indicatif			
acétone	67-64-1	VME	500 ppm 1.200 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			
		VLE	1.000 ppm 2.400 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			
		TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
talc	14807-96-6	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Administration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 240 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	150 ppm 720 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm 590 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	200 ppm 590 mg/m3	CH SUVA

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1      Date de révision: 16.12.2025      Numéro de la FDS: 0000000020500037 69      Date de dernière parution: 06.08.2025      Date de la première version publiée: 31.03.2025

Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		STEL	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
Kaolin	1332-58-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
acétone	67-64-1	Acétone: 0.86 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 50 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
méthyléthylcétone	78-93-3	2-butanone: 2 mg/l (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail, fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		2-Butanone: 27.7 µmol/l (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail, fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.  
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.  
Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):  
Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison et des bottes jetables résistantes aux produits chimiques.  
Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:  
Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

Mesures de protection : son de protection appropriées.  
: Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	aérosol
Couleur	:	gris
Odeur	:	d'éther
Point de fusion/point de congélation	:	Etude non réalisable pour des raisons techniques.
Point/intervalle d'ébullition	:	Etude non réalisable pour des raisons techniques.
Inflammabilité	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	-12 °C Méthode: ISO 3679 Le point d'éclair est valable uniquement pour la partie liquide se trouvant dans l'aérosol.
Température d'auto-	:	> 200 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

inflammation

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / du mélange est un gaz

Viscosité

Viscosité, cinématique : 36,0 mm<sup>2</sup>/s (23 °C)  
non déterminé (40 °C)

Temps d'écoulement : 31 s à 23 °C  
Section transversale: 4 mm  
Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : 203,0 hPa  
(20 °C)

682,0 hPa  
(50 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,216 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

---

Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Miscibilité avec l'eau	:	non miscible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Risque d'éclatement.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.  
  
Rayons ultraviolets  
Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.  
Se maintenir loin des initiateurs de radicaux libres, des peroxydes, des substances fortement alcalines et réactives afin d'éviter la polymérisation exothermique.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

##### **Composants:**

###### **acétone:**

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

###### **acétate de n-butyle:**

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

###### **méthyléthylcétone:**

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### phosphate de zinc:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### acétone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,24 (25 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

### acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 200 (25 °C)  
log Pow: 2,3 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

### méthyléthylcétone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,29  
BPL: Pas d'information disponible.  
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

### diacrylate de tripropylèneglycol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,0 (25 °C)  
BPL: non

log Pow: 2 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

log Pow: 2,77 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

log Pow: 2,1 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

log Pow: 2,5 - 2,7 (23 °C)  
pH: 6,7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

### 4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique du 1-chloro-2,3-époxypropane, esterifiés avec l'acide acrylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. 1,6 - 3,8 (23 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

log Pow: 1,6 - 3,8 (23 °C)  
pH: 6,4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

BPL: oui

log Pow: 1,6 - 3 (23 °C)  
pH: 6,4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

log Pow: 3 - 3,8 (23 °C)  
pH: 6,4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

### **oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,8 (22 °C)  
pH: 8,3  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

### **2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide (P2O5):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 2 - 5.200 (23,3 °C)  
log Pow: 0,3 - 3,7 (23,3 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

### **ester à base de propylidyne triméthanol, éthoxylé, acide acrylique:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,89 (23 °C)  
pH: 8,1  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: non

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.  
  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950
IMDG	: UN 1950
IATA	: UN 1950

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version 2.1	Date de révision: 16.12.2025	Numéro de la FDS: 0000000020500037 69	Date de dernière parution: 06.08.2025 Date de la première version publiée: 31.03.2025
----------------	---------------------------------	---	---

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADN</b>	:	AÉROSOLS
<b>ADR</b>	:	AÉROSOLS
<b>RID</b>	:	AÉROSOLS
<b>IMDG</b>	:	AÉROSOLS (PHOSPHATE DE ZINC, TRIPROPYLENEGLYCOL DIACRYLATE)
<b>IATA</b>	:	AÉROSOLS

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 2	2.1
<b>ADR</b>	: 2	2.1
<b>RID</b>	: 2	2.1
<b>IMDG</b>	: 2.1	
<b>IATA</b>	: 2.1	

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1

<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1
Code de restriction en tunnels	: (D)

<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Numéro d'identification du danger	: 23
Étiquettes	: 2.1

<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Étiquettes	: 2.1
EmS Code	: F-D, S-U

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d' emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d' emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable gas

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Ordonnance sur la réduction des : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

doivent être prises en compte:  
phosphate de zinc: Annexe 2.6 Engrais  
xylène: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
acétate de 2-méthoxy-1-propyle: Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction  
benzène: Annexe 1.12 Benzène et homologues, Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
xylène

Numéro sur la liste 3  
benzène

Numéro sur la liste 72, 5, 29, 28

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. acétone (ANNEXE II)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 63,84 %

### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) (Art. 63 OL T 1 ; RS 822.111).

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	:	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2019/1831/EU	:	Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



We create chemistry

## PM 2P93 Apprêt remplissage UV, gris 0,4L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.08.2025
2.1	16.12.2025	0000000020500037 69	Date de la première version publiée: 31.03.2025

coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels.  
Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants

### Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR